



Sommaire

Chers déclarants,

Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle version du portail ASPOne.fr qui va incontestablement vous apporter un nouveau confort d'utilisation. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des principales nouveautés et améliorations portées par cette mise à jour.

Nous vous informons également du maintien du dépôt du DECLOYER souhaité par l'Administration ainsi que des prochaines dates de campagnes en social connues à ce jour.

Bonne lecture à tous.

L'équipe du portail ASPOne.fr

Au sommaire

Fiscal ...

- **Decloyer**
- **Migration SEPA DGFIP**

En Bref ...

- **Nouvelle version du portail**
- **Arrêt de service**
- **Alertes évoluées**
- **Dates de campagne :**
 - **DADS-U**
 - **AED**
 - **TS**
- **Mensualisation des cotisations IRC**
- **Evolutions 2016**

Fiscal ...

Dépôt du DECLOYER

Vous trouverez ci-après une communication de l'Administration fiscale portant sur le maintien souhaité du dépôt du DECLOYER pour les entreprises qui ne l'auraient pas encore déposé ...

Pour la campagne de déclaration 2015, la filière EDI-REQUETE est ouverte depuis le 13 février 2015 (elle avait été ouverte en test fin 2014). Les entreprises ont été informées début février 2015 qu'elles pourraient récupérer via EDI-REQUETE la liste et les caractéristiques de locaux qu'ils occupaient au 1er janvier 2015 et renvoyer à l'administration via EDI-TDFC des loyers correspondants à ces locaux dans le cadre de leur déclaration de résultats.

Le service EDI REQUETE a été interrompu entre le 5 mars et le 18 mars 2015 en raison d'un dysfonctionnement technique. Compte tenu de la gêne occasionnée par cette fermeture, un délai supplémentaire pour déposer la déclaration des loyers avait été accordé aux usagers jusqu'au 15 septembre 2015.

La DGFIP a largement communiqué sur l'ouverture d'EDI-REQUETE et la déclaration des loyers. Plusieurs rubriques relatives à la déclaration des loyers, et une brochure d'information ont été publiées sur le site impots.gouv.fr afin de renseigner au mieux les entreprises concernées par la déclaration (dernière mise à jour le 7 août 2015).

Nous vous informons que la possibilité pour les contribuables de déclarer les loyers des locaux professionnels restera ouverte dans les prochaines semaines.

Exceptionnellement et uniquement pour 2015, les déclarants retardataires ne se verront pas appliquer les sanctions prévues à l'article 1729 B du CGI.

N'hésitez pas à vous référer à notre tutorial détaillant et expliquant l'utilisation des fonctionnalités REQUETES et DECLOYER sur le portail ASPOne.fr :

https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/web_declarations/dec_loyer/tutorial_decloyer_et_requete.pdf

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

Migration SEPA DGFIP

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédente lettre d'information, la DGFIP a procédé à la migration SEPA des comptes bancaires utilisés jusqu'à présent pour télé-régler essentiellement sur les filières EDI-TVA et EDI-PAIEMENT. De façon synchrone, nous avons également procédé à une mise à jour du portail en date du 27 octobre pour prendre en compte les nouveautés relatives à cette « bascule » SEPA effectuée par la DGFIP. Cela concerne essentiellement :

EDI-TVA & EDI-PAIEMENT avec la mise à jour du millésime relatif à migration SEPA ;

→ passage du millésime **1501** à **1502** !

Cela implique:

- BIC obligatoire
- IBAN étrangers acceptés (uniquement ceux faisant parti de la zone SEPA – **utilisable qu'à compter du 1^{er} décembre 2015**)
- Zones « EA/EB/EC/ED/EE/FB/FC/FD » supprimées du T-IDENTIF (TVA)
- Millésime des segments UNB, UNG, UNH mis à jour.

ATTENTION : pour les utilisateurs de logiciels EDI, il est impératif de vous rapprocher de votre éditeur pour disposer de *la nouvelle version* capable de gérer le millésime SEPA attendu par l'Administration fiscale. A défaut d'effectuer cette mise à jour, votre flux déclaratif ne sera plus conforme à dater du 27 octobre et sera donc rejeté par le portail !

→ Pour les utilisateurs de Web-Déclarations et plus particulièrement Web-TVA et Web-PAIEMENT, vous n'avez rien à faire, la mise à jour portail a bien été effectuée et est exploitable depuis le 27 octobre 2015.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

En Bref ...

Nouvelle version du portail ASPOne.fr

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'une nouvelle version du portail ASPOne.fr sera disponible pour tous nos clients dès le 9 novembre prochain. Cette nouvelle version apporte (entre autres) les améliorations et nouveautés suivantes :

- Connexion à votre espace privé

Lors de votre authentification, il ne sera désormais plus nécessaire de préciser la nature du compte (Entreprise, Tiers-Déclarant, OGA, ..) que vous utilisez. Vous aurez directement accès à la fenêtre d'authentification (saisie des Login + Mot de passe).

- Saisie de votre Identifiant

Avant, il ne fallait saisir que le préfixe de votre identifiant ASPOne.fr pour vous authentifier sous la forme XXXX@aspone.fr. Aujourd'hui, vous pourrez saisir indépendamment toute l'adresse incluant « @aspone.fr » ou non, comme vous le souhaitez.

- Inscription

Quel que soit le type de compte sélectionné, vous n'aurez plus qu'un seul document « demande d'adhésion » qui synthétisera l'ensemble des formalités retenues et des tarifs associés (quand l'option est disponible) pour plus de lisibilité et une économie de papier.

- Déconnexion de votre session

Vous allez pouvoir désormais vous déconnecter de votre session sans avoir à fermer votre navigateur ! Un bouton de déconnexion (en haut à droite de votre navigateur) sera désormais disponible. A noter qu'en cas de non-utilisation des fonctionnalités portail dans votre espace privé au bout de deux heures, vous êtes automatiquement déconnecté de votre session.

- **Nouveau suivi**

Le suivi des télé-déclarations a été grandement amélioré avec pour principales évolutions :

- Fusion du « **suivi des messages** » et du « **suivi des télé-déclarations** » pour ne disposer désormais que d'un seul suivi unifié « **suivi des dépôts** »
- Si vous êtes émetteur ET récepteur, vous aurez deux options dans le menu de votre espace privé : « **suivi des dépôts** » et « **suivi des réceptions** »
- Un écran de filtre amélioré permettant de sélectionner beaucoup plus d'options qu'auparavant comme la liste des comptes secondaires, les destinataires, le type de document,...
- Rapidité de traitement et d'affichage des informations
- Possibilité d'afficher jusqu'à 500 résultats à l'écran ! Au-delà, il est conseillé d'effectuer un export au lieu d'une recherche à l'écran, ou de préciser la recherche en affinant les critères de filtre afin que la sélection soit moins étendue.
- Une fonction d'export (Excel) optimisée avec possibilité d'export jusqu'à 50.000 lignes et possibilité de recevoir son export par email.

- **Gestion des Mots de passe**

Vous aurez désormais la possibilité de réinitialiser votre mot de passe et de vous en attribuer un nouveau directement dans votre espace privé.

- **Plus d'autonomie dans la gestion de vos comptes**

Vous pourrez accéder à toutes les modifications de votre compte principal et de vos comptes secondaires (coordonnées, Siren, téléprocédures, adresse de facturation, ...) et être autonomes dans la création/désactivation de vos comptes secondaires.

- **Nouveau Back-Office Marques Blanches**

Un outil dédié à nos clients marques blanche permettra d'administrer les comptes déposants (enrôlement, désactivation, création, modification, suivi global, ...).

- **Triptyque DSN**

Si vous souhaitez effectuer vos envois DSN par le portail ASPOne.fr et que vous activez l'option dans la gestion de votre compte, option « DSN », un triptyque à renseigner obligatoirement vous sera demandé et permettra de saisir le **SIRET**, **NOM** et **PRENOM** tels que vous les avez renseignés lors de votre inscription sur le portail Net-Entreprises. Ceci permettra de faciliter l'authentification de votre compte déposant et d'améliorer la délivrabilité des flux.

Nous vous invitons à consulter les documentations portail toutes mises à jour en référence à la nouvelle version du portail et disponibles sur l'espace public www.ASPOne.fr item « Documentations » « Tutoriaux » et « Plaquettes ».

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service support clients au 04.77.81.04.69 ou par mail à hotmel@asp-one.fr

Arrêt de service

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle version du portail, un **arrêt de service total** du portail est prévu à compter du **samedi 7 novembre jusqu'au dimanche 8 novembre inclus**.

Notez que l'accès à la **plateforme de RECETTE sera fortement perturbé jusqu'au 9 novembre inclus**, cette plateforme étant très sollicitée dans le cadre des tests opérés par nos équipes concernant la nouvelle version du portail ASPOne.fr !

Un nouveau type d'alerte a été mis en place et concerne les **Alertes sur ARS POSITIF** vous permettant ainsi d'être alerté en cas de succès du dépôt auprès du destinataire de la télédéclaration. Vous pouvez activer cette option (gratuite) à partir de votre espace privé, dans le menu « Alertes »

IMPORTANT : Notre service support clients vous informait par email dès qu'un multiple-paiement fiscal (TVA, PAIEMENT) était détecté sur votre compte en période à « risque » (hors DLS – Date Limite de Substitution).

→ A compter du 9 novembre prochain, cette option –gratuite – sera activée automatiquement sur l'ensemble des comptes déposants du portail et vous permettra ainsi de recevoir directement les alertes. L'adresse email sélectionnée pour recevoir les alertes sera celle du responsable du compte.

Notez que vous avez la possibilité de modifier les adresses email destinataires des mails d'alertes ou de vous désabonner de ce service à partir de votre espace privé, menu « Alertes ».

DADS-U

- Fermeture V01X09 TEST / REEL = 06/11/2015
- Ouverture V01X10 en TEST = 19/11/2015
- Ouverture V01X10 en REEL = 04/01/2016

La campagne déclarative globale démarrera donc **le 4 janvier 2016**

La date limite de dépôt de déclarations pour la Retraite Complémentaire est le **2 février 2016** (le 31 janvier étant un dimanche).

Entre le 7/11 et le 19/11, la téléprocédure DADSU sera fermée que ce soit en TEST ou en REEL (sauf CI-BTP).

AED

- La V01X10 est acceptée depuis le 21/09/2015. La date de l'arrêt des dépôts de la V01X08 n'est pas encore arrêtée mais ne sera pas programmée avant mars 2016.

EDI-PAIEMENT TS (Taxe sur les Salaires)

- A compter du mois de novembre, la campagne de « TEST » sera ouverte et en décembre en « REEL ». Nous vous communiquerons les dates exactes dès qu'elles seront portées à notre connaissance.

A partir du 1er janvier 2016, en application de l'accord Agirc et Arrco du 13 mars 2013, les entreprises de plus de 9 salariés (*l'effectif est calculé au niveau de l'entreprise (Siren) selon les règles Urssaf*) devront régler leurs cotisations de retraite complémentaire **chaque mois** et non plus chaque trimestre.

Si vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés, vous êtes déjà en paiement mensuel auprès de l'URSSAF. Le règlement de vos cotisations de retraite complémentaire deviendra **également mensuel**.

Dorénavant, les **déclarations et le paiement des cotisations seront effectués au plus tard le 25 de chaque mois**. Les échéances suivantes s'effectueront comme suit :

- pour le règlement des cotisations dues au titre du 4eme trimestre 2015 (cotisations prélevées sur les salaires d'octobre, novembre, décembre), rien ne change : la date limite de règlement est fixée à fin janvier 2016;
- pour le règlement des cotisations dues à partir du 1er janvier 2016, la périodicité devient mensuelle : les cotisations sur les salaires de janvier 2016 devront être réglées au plus tard le 25 février 2016.

Fonctionnalité	Date de mise en
Web-Déclarations : <ul style="list-style-type: none">- Gestion des multi-activités- Génération automatique d'un formulaire DECLOYER à partir du résultat d'une Web-Requête- Import en "masse" de redevables	Février – Mars 2016
DSN Phase 3	1er semestre 2016 (dépend de la mise en œuvre par Net-Entreprises)
DRP <ul style="list-style-type: none">- Déclaration des Revenus Professionnels à la MSA	1er semestre 2016
XML-EDI <ul style="list-style-type: none">- Ajout de la téléprocédure EDI-DSI	Février 2016
EDI-FEC: <ul style="list-style-type: none">- Fichier des écritures Comptables	1er trimestre 2016
Archivage à valeur probante & Coffre-fort électronique	2ème trimestre 2016
Offre de relevés de comptes	A l'étude pour le 2 ^{ème} trimestre 2016

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr : <mailto:marketing@asp-one.fr?subject=Désinscription>